L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
VENDREDI MATIN, 27 JUILLET.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

Souvenirs d'un page de M. de Vendôme,

PAR

PAUL FÉVAL.

Deuxième partie.

LE MORE.

LA FOLIE NOIRE DU COMTE DE PARDAILLAN.

I—Suite.

Ici commence le rôle du conseiller Renaud de Saint-Venant.

Ce galant homme, rompant vaillamment en visière à son ancien ami et associé le baron de Gondrin, enterra dans les archives de la Grand' Chambre les trois requêtes par son influence personnelle.

Il était habile et avait beaucoup d'argent à sa disposition. Il intéressa ses collègues à la position si vraiment malheureuse du comte, dans un discours fort éloquent, et les enthousiasma au récit du dévouement romain de la comtesse.

Il importe au lecteur de connaître le dernier argument, la péroraison de sa harangue.

Après avoir exalté la piété de cette jeune femme, si belle, enterrée vivante et donnant toutes les heures de son existence à l'abnégation conjugale, Renaud s'exprima ainsi :

« D'ailleurs, l'accusation criminelle manque de base, autant que l'action civile manquerait d'intérêt. La mort ne s'est point arrêtée après avoir frayé ce triste chemin qui a conduit Pol de Guezevern à la fortune : son fils unique, mon filleul, Renaud de Guezevern Pardaillan, est mort, selon toute apparence ; une main coupable, une main perfide l'a soustrait à l'amour de ses trop infortunés parents....

» Ils n'ont plus qu'une fille au berceau, et au décès du présent comte les collatéraux avides pourront fondre sur cet héritage, qui semble porter malheur.... »

Cela était vrai, et cela était à la connaissance de tous. Dans la nuit même qui avait suivi la première arrivée du comte et de la comtesse de Pardaillan, venant prendre possession de leur château, le petit Renaud, âgé de quatre ans, avait été enlevé de son berceau par une main inconnue.

Bien que le seul intéressé fût, en apparence, M. le baron de Gondrin, l'auteur du rapport, le sieur de Saint-Venant eut la clémence de ne le point accuser.

Mais les trois requêtes furent noyées.

Nous devons ajouter que, depuis lors, nul n'avait pu retrouver la trace du petit Renaud de Guezevern, seul héritier des biens de Pardaillan.

Et qu'à défaut de requêtes, les bavardages allaient leur train, si bien que dame Honorée, au fond de sa dévote solitude en pouvait ouïr continuellement l'écho.

Elle questionnait par lettres Eliane qui lui répondait fidèlement, mais les réponses d'Eliane ne contentaient jamais que des choses connues par la vieille dame. Ces réponses parlaient de la santé de son mari qui était bonne à la condition que rien ne vînt éveiller la terrible susceptibilité de son état mental ; elles faisaient allusion souvent au malheureux enfant, qui était désormais perdu sans espoir, et remerciaient Dieu dont la bonté leur avait gardé du moins ce cher petit être, leur fille, leur seule joie, leur dernier amour.

Pola grandissait, Pola était bonne, Pola était belle.

Deux mois avant le moment où recommence notre récit, dame Honorée avait eu une grande surprise. Une charmante enfant, blonde et rose, que la bonne dame reconnut du premier coup d'œil, tant elle ressemblait à maître Pol, son père, était arrivée inopinément, sur le tard, à l'heure où les béguines se couchent, et s'était jetée à son cou en riant.

—Bonsoir, ma tante, avait-elle dit, je viens passer du temps avec vous.

Comme dame Honorée, au comble de l'étonnement, lui demandait pourquoi elle avait quitté sa mère, la fillette répondit sans perdre son sourire.

—Je n'en sais rien, bonne tante.

Elle remit en même temps un pli à la vieille dame qui l'ouvrit et lut :

« Ma chère et respectée tante.

« Donnez un asile à ma bien aimée Pola. Elle sera en sûreté chez vous. Au château de Pardaillan, un cruel danger la menace. »

Le billet était signé « Eliane. »

II.

BRUNE ET BLONDE.

Cette jolie Pola avait fait le voyage de Paris à petites journées, gardée par une forte escorte que commandait une de nos anciennes connaissances : le coquin de Mitraille.

Mitraille avait du plomb dans la tête maintenant, il le disait au moins ; il avait servi dans les dernières guerres et bien des gens l'appelaient capitaine. Mais il n'y tenait point et préférait de beaucoup l'autre titre qui était sa renommée et sa noblesse. A son propre sens il était Coquin de Mitraille, comme M. de Luxembourg était Bouchard de Montmorency.

C'était bien le plus honnête garçon du monde ; il faut cela pour ne point rendre devant le nom de Coquin. M. de Vendôme le lui avait donné, le feu roi l'avait confirmé, en pleine tranchée, un jour de mauvaise humeur. Mitraille y tenait et personne ne se mettait à la traverse.

Mitraille avait gardé du temps passé deux impressions très vivaces, son attachement pour maître Pol et sa haine contre le bon Renaud de Saint Venant. Il se souvenait de la mission fantastique que ce dernier lui avait donnée, près de M. le commandeur de Jars et de l'arrestation qui s'en était suivie. Le motif de ce mauvais tour était resté pour lui un mystère, mais sa rancune avait grandi en même temps que la fortune de Saint-Venant, qui était maintenant un personnage d'importance.

L'affection de Mitraille pour la famille de Pardaillan avait grandi aussi, et ce n'était pas sans motif. Bien que Mitraille fût loin d'être un Don Juan, il lui était arrivé d'avoir une intrigue galante avec une jeune personne qui n'avait point tabouret chez la reine. Cette jeune personne était de race sauvage et vagabonde ; elle s'en alla un beau jour en lui faisant cadeau d'une charmante petite fille qui avait des yeux de diablesse ou de bohémienne. Je ne sais pas ce que ce coquin de Mitraille fut devenu, en se voyant à la tête d'une pareille propriété, si madame Eliane, qui venait de mettre Pola au monde, n'eût pris Mélise au château de Pardaillan.

L'enfant de Mitraille et de la sauvage avait nom Mélise.

C'était maintenant une adorable jeune fille, dont Mitraille était fier plus que nous ne saurions le dire.

A cause d'elle il se serait fait hacher menu comme chair à pâté, pour son ancien compagnon maître Pol, comte de Pardaillan, si misérable dans sa haute fortune, pour madame la comtesse Eliane et pour la gentille Pola. Mélise aimait Pola mieux que la prunelle diamantée de ses propres yeux.

Ne pouvant rester avec Pola dans la maison de la béguine, Mitraille et sa fille avaient pris leur quartier à l'hôtel de Vendôme, où l'ancien écuyer avait gardé ses habitudes.

Dame Honorée, après le premier moment de surprise, avait fort bien reçu sa petite nièce. Elle se regardait un peu comme la mère de M. le comte et de madame la comtesse ; son Pol et son Eliane d'autrefois. Et d'ailleurs, faut-il le dire, la présence de cette charmante enfant était pleine de promesse pour sa curiosité depuis si longtemps excitée. Il était impossible que Pola n'éclairât point, même à son insu, quelque coin du mystérieux drame qui se jouait au château de Pardaillan.

Dame Honorée n'avait pas mauvaise opinion de sa perspicacité. Sans interroger, sans se compromettre, elle comptait bien apprendre une foule de choses. Il ne s'agissait pour cela que de ne se point hâter et de laisser bavarder l'enfant.

Dieu sait que l'enfant bavarda. Elle était tout cœur et laissait jaillir librement sa pensée. Néanmoins dame Honorée ne sut rien.

Par la simple raison que l'enfant ignorait tout.

Quand dame Honorée lui parla de sa mère, elle put voir des larmes dans les yeux de Pola, mais ces larmes souriaient. Quand Dame Honorée lui parla de son père, Paula soupira et dit : « Pauvre père ! » mais ce soupir et cette exclamation exprimaient ce genre de tristesse que l'habitude unit et aplanit en quelque sorte.

Evidemment, Pola était faite à ce soupir et à cette parole.

Elle dit, comme on mentionne la circonstance la plus simple du monde, qu'elle n'avait jamais vu son père éveillé. Deux ou trois fois, sur ses instances enfantines, la comtesse avait eu trouvé pour elle la porte de la chambre mystérieuse : la chambre tendue de noir.

Elle avait vu alors un homme endormi dans l'un des deux lits que contenait l'alcôve. Cet homme avait un voile sur le visage.

Elle lui avait envoyé un baiser en répétant cette plainte qui arrivait à être banale : « Pauvre père ! »

Pola ne s'étonnait de rien, parce qu'elle n'avait jamais vu les choses autrement. Elle acceptait comme parole d'évangile l'explication donnée. Son père ne pouvait pas voir de figures étrangères, cela sous peine de mort. Elle avait entendu répéter ces mots depuis sa plus petite enfance. Elle y croyait fermement.

La maladie de son père était ainsi. Cela lui semblait évident comme sa propre existence.

Sur la question de savoir pourquoi elle était venue à Paris, Pola répondit : Je n'en sais rien, ma mère l'a voulu, et moi j'ai été bien contente.

Le lendemain de son arrivée, le coquin de Mitraille, habillé presque décemment, se présenta chez dame Honorée et lui dit :

—Tout est toujours de même au château de Pardaillan. M. le comte ne veut voir que son marchand de mort aux rats, Mathieu Barnabi, le roi des hypocrites, le sieur Renaud de Saint-Venant. Madame la comtesse vous a parlé de danger dans sa lettre, il ne faut point que la jeune demoiselle sache cela. Voyons, n'ai-je rien oublié ? Non, j'ai tout dit. Serviteur.

Il voulut tirer sa révérence, la bonne dame le saisit par le bras ; elle l'eût aussi bien pris aux cheveux :

—Ah çà, mon brave soudard ! s'écria-t-elle, n'allez-vous point m'expliquer un peu ce qui se passe dans cette maison-là !

Mitraille se frappa le front.

—Je sais bien que j'oubliais quelque chose! gronda-t-il ; la jeune fille ne doit ni sortir ni être vue par les gens du dehors.... Quant à ce que vous me demandez, respectable dame, je suis plus pauvre que Job, mais je trouverais bien encore une pistole ou deux à donner à qui voudrait me fournir à moi-même une explication raisonnable.

Il se dégagea et s'en alla.

Deux mois s'étaient écoulés. On n'avait point reçu de nouvelles de la comtesse Eliane. La béguine avait repris peu à peu ses habitudes.

Notre belle petite Pola était un peu plus pâle que lors de son arrivée. Son rire était un peu moins fréquent, surtout moins éclatant, et parfois elle restait de longues heures, pensive, sur ce banc du clos Pardaillan où son père et sa mère avaient échangé les premières paroles d'amour, autrefois.

Elle ne sortait point. Elle ne voyait personne, et pourtant, elle ne se plaignait point de son séjour à Paris.

Sans doute que la société de dame Honorée lui tenait lieu abondamment de tous les plaisirs qui enchantent la jeunesse. Dame Honorée était de cet avis-là.

Mais revenons à ce beau matin du mois de juillet 1642 où le clos Pardaillan était tout parfums et tout fleurs. Les corbeilles embaumaient, les clématites et les cytises, grimpant par-dessus leur berceau, assaisonnaient de leurs pousses envahissantes le logis de la vieille dame qui semblait un vaste bouquet. Les oiseaux chantaient sous les feuilles, les papillons voletaient parmi les rosiers.

C'était tout. Nulle créature humaine ne paraissait dans le jardin. La messe de sept heures venait de sonner à la chapelle des Capucines, et dame Honorée, fidèle à ses vieilles coutumes, avait quitté la maison depuis dix minutes au moins, munie de son monumental missel.

Pola, moins matinale, l'avait suivie à cinq minutes d'intervalle, et tout dormait, assurément, dans l'hôtel de Vendôme, où M. le duc, un peu échauffé, s'était rentré qu'au petit jour.

Chose singulière et qui rajeunit tout à coup notre histoire de vingt ans, une voix claire, une voix douce et charmante qui semblait sortir des bosquets, se prit à chanter dans la solitude.

Et cette chanson était celle de notre Eliane, quand elle éveillait maître Pol de Guezevern, endormi par la fatigue et l'orgie.

Après tout, Pola était la fille de notre Eliane, et sans doute qu'on l'avait bercée avec cette chanson qui ravivait tant de chers souvenirs.

Car c'était bien Pola qui chantait. Pola avait dû s'arrêter à moitié chemin de la chapelle, pour changer de route et se diriger vers le Clos-Pardaillan.

Et maintenant que nous regardons mieux, nous pourrions deviner sa frêle et gracieuse silhouette là-bas, sous l'ombre épaisse des tilleuls. Pendant qu'elle chante, elle a le visage tourné vers l'hôtel de Vendôme dont son regard brillant interroge les fenêtres closes.

Elle a déjà dit le premier couplet :

Nous étions trois demoiselles
Toutes trois belles
Autant que moi,
Landeriguette
Landerigoy.
Un cavalier pour chacune
Courait fortune
Auprès du roi,
Landerigoy,
Landeriguette.

Etait-ce un signal comme autrefois? Un blond maître Pol allait-il sauter des croisées ou entrer par la porte.

C'était l'heure propice et Pola avait ses quinze ans. Le monde a beau vieillir, chaque année revient le printemps d'amour, et les tendres rendez-vous ne chôment jamais, partout où il y a des fleurs, de l'ombre et de la jeunesse.

Mais s'il vous en souvient, maître Pol se faisait attendre autrefois, Eliane était forcée nouvellement de chanter tous les couplets de la chanson, mais encore de lancer des grains de sable aux carreaux de la croisée.

On se couchait si tard chez M. de Vendôme! M. de Vendôme était justement aujourd'hui en son hôtel. M. de Vendôme, malgré son âge qui devenait respectable et malgré la rare constance de sa colique, seule maîtresse qui lui fût jamais restée fidèle, avait couru la pretentaine toute la nuit. Ce diable de page qui faisait attendre Pola était-il, comme jadis maître Pol, vautré sous la table ?

Pola, en vérité, n'avait pas l'air trop impatient, et ce fut le sourire sur les lèvres qu'elle entama son second couplet :

Jeanne aimait un gentilhomme :
Aunette, un homme,
Berthe, ma foi,
Landeriguette,
Landerigoy,
Aimait un fripon de page,
Sans équipage
Ni traue alloi,
Landerigoy,
Landeriguette.

Il y avait un beau pied de vigne, contemporain de la fondation de l'hotel, qui ne donnait pas de raisins, à cause du voisinage des tilleuls, mais dont le feuillage tapissait dix toises de muraille. Il était planté à gauche des fenêtres de M. le duc et ses pousses vigoureuses cachaient presque entièrement la petite porte basse par où maître Pol s'introduisait jadis dans le clos Pardaillan.

C'était vers cette porte masquée que les regards de Pola se tournaient le plus souvent quand ils cessaient d'interroger les fenêtres.

Et pourtant ce ne fut point la porte qui s'ouvrit. Au moment où Pola achevait son second couplet, elle s'interrompit en un petit cri de terreur. Une croisée avait grincé au premier étage derrière les branches, tout au bout, du corps-de-logis dont la chambre à coucher de M. le duc formait le centre, un objet rose et blanc avait glissé le long de la vigne, ravageant les pauvres belles feuilles qui tombaient çà et là, comme si c'eût été déjà l'automne.

Puis l'objet était resté immobile, au pied du mur.

— Mélise ! s'écria Pola en s'élançant, folle que tu es ! es-tu blessée !

L'objet blanc et rose se releva d'un bond. Ce n'était pas un maître Pol. C'était un lutin bizarre et charmant, qui restait bien du peu pâle de sa chute, mais qui déjà souriait et qui se prit à chanter gaillardement :

Le seigneur acheta Jeanne,
L'homme prit Anne,
Berthe dit : Moi,
Landeriguette,
Landerigoy :
Il me faut bel apanage
Et le blond page
Devint un roi,
Landerigoy,
Landeriguette.

— Es-tu blessée, Mélise ? répéta Pola.

Mélise lui planta sur le front un de ces baisers rapides qu'échangent si gracieusement les jeunes filles, et qui sont jolis comme le becquetage des oiseaux.

— Jamais ! répliqua-t-elle. Il n'y avait qu'un étage.

— Et pourquoi es-tu venue par ce chemin ?

— Ah ! pourquoi ? fit Mélise, qui s'occupait déjà à recueillir les feuilles tombées et à effacer sur le sable les traces de sa chute. Pourquoi ne suis-je pas venue du tout hier ! Pourquoi messieurs les pages ne deviennent-ils rois que dans les chansons ! Pourquoi n'avons nous pas trente ans bien sonnés ! Pourquoi ne sommes nous pas maîtresses de nos actions ?....

Elle s'arrêta pour regarder Pola dans les yeux.

(A continuer.)

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs ; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier ; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à ce traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'uterus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes— qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

DE HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre ; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà eu.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

594, Broadway, New Yor

Loterie
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT......$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe F.—Pour être tirée à COVINGTON, KY.

MARDI, 31 JUILLET 1866.

Seulement 50,000 numéros......695 lots.

PLAN.

1 lot de	$100,000	est	$100,000
1 lot de	50,000	est	50,000
1 lot de	25,000	est	25,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	5,000	est	5,000
1 lot de	2,850	est	2,850
50 lots de	1,000	sont	50,000
50 lots de	500	sont	25,000
125 lots de	200	sont	25,000
160 lots de	200	sont	32,000

—Approximations.—

9 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont $9,000

9 lots d'approximation, de $600 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont 5,400

9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont 4,500

9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont 2,700

9 lots d'approximation, de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont 2,250

9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $2,850 sont 1,800

270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $1000 sont 27,000

695 lots s'élevant à $382,000

Billets entier $24 ; demi-billet $12 ; quart de billet $6 ; huitième de billet $3 ; Seizième $1.50

Les billets sont vendus et le montant en est payé par

CHAS T. HOWARD,

marchand ayant licence,

No 40, rue du Camp.

ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

Dr. SABOURIN,

166, DOUANE,

[illegible]

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

PEREIRE	Duchesne	28 juillet.
VILLE DE PARIS	Surmont	11 août.
EUROPE	Lemarie	25 août.
NAPOLEON III	Bocande	8 sept.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Steamers extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Havre direct :

VERA-CRUZ	capitaine Bellard	samedi 4 août
TAMPICO	capitaine Gilbert-Pierre	samedi 18 août
FLORIDE	capitaine	samedi 15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR :

Première cabine, y compris le vin....$80

Entrepont, avec une table excellente..$40

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,

Agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet.

A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hotel;

Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet. 9 fevr

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis

Ligne Morgan.

Départ, DIMANCHE, 29 Juillet, à 8 heures du matin

Passage pour Galveston....$21

" " Indianola....30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.

Le steamer

AUSTIN,

à basse pression et à aubes,

Commandant John Y. Lawless,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en ferblanc.

Un steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.

N. B.—Le fret pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allège, aux frais et risques des consignataires. 26 juil

POUR MOBILE,

La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

—Steamer tous les jours—

LIGNE MORGAN.—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, VENDREDI, 27 juillet, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer neuf

LOUISE,

en fer, à aubes et à basse pression, JAS. HOPKINS, commandant, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le fret est pris à une grande réduction et les traites sont signées pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.

N. B. — Le fret pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin—après cette heure le fret sera envoyé par le steamer du lendemain.

Le fret pour la côte sera reçu jusqu'à midi.

Il y aura un voyage (aller et retour) tous les jours, à moins de basses eaux ou de mauvais temps.

I. C. HARRIS, agent,

27juil au coin des rues Camp et Commune.

BATEAUX DU LAC.

Ligne de bateaux à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours et Covington les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Les beaux et rapides bateaux favoris à basse pression et à roues latérales LAURA et ELLA MAY partiront comme suit :

L'ELLA MAY, les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis après l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le LAURA, les lundis, mardis, vendredis et samedis après l'arrivée de ceux de quatre heures après-midi

— Le mercredi le bateau sera le LAURA, qui partira après l'arrivée des chars de midi ;— le dimanche, l'Ella May et le Laura partiront, l'un après les chars de 6 heures et demie, l'autre après ceux de 7 heures et demie.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard, celui destiné à Mandeville et à Madisonville, à trois heures de l'après-midi, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO.

24 juillet—1m No 23, rue de Chartres

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,

CREOLE,

Commandant Charles Walker,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus

Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour fret ou passage, s'adresser à

LEACH & PERKINS,

Au coin des rues Carondelet et Gravier.

25 juillet—1 m

Paquebot régulier pour Minden et le lac Bisteneau—Partira SAMEDI 28 courant, à 5 heures P. M. le steamer ANNIE WAGLEY, J. J. Compere, capitaine, J. C. Jofirion, commis, Pour Minden, le lac Bisteneau, Logsy et Grand Bayou, Coushatta, Campte, Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, Durand, Baxton, Cotile, Alexandrie, les attérages Norman et Barbin et tous les points intermédiaires sur la Rivière-Rouge.

Le steamer Annie Wagley vient du dock et sera prêt à recevoir le fret Jeudi prochain, 26 courant. Il recevra du fret pour les rivières Cane et Little, et partira comme il est dit plus haut.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TITUS & GWARTNEY,

No 3, rue Tchoupitoulas,

COMAUX & SMITH

25juillet—7f No 68, rue du Canal.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, SONORA, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. E. CARLIN, 33, Old Levee.

P. S.—La SONORA prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. S. PAGAUD, agent d'annonces,

9 Fulton street.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures, P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 25 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends, il partira le MARDI de chaque semaine.

8 juin—1 m

LES CELEBRES

CERCLES EN FER

DE FASSMAN,

POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud ; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec lesquelles il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton ; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuant immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, ce dernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à cinquante pour cent de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats où le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés ; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes ; les boucles se mettent dans de petites boites. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'accepte les arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet, 1859

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1069 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses ; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme essai le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.,

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.

17 juin—6m.

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York,

A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc, etc. 21 juin—3m

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT, à Alger, tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf, de la ville, près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement où ils sont émis, se vendent à un prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Ibérie et tous les ports intermédiaires du Teche et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Teche jusqu'à la Nlle Ibérie.

G. W. BAYLEY,

[illegible]

SIROP TONI-RÉGÉNÉRATEUR
DE QUINQUINA ET DE FER

De GRIMAULT et Cie, à PARIS.

Ce nouveau médicament, qui se présente sous une forme limpide et agréable et un goût délicieux, réunit l'association de deux médicaments que les médecins désiraient depuis longtemps et que les efforts des chimistes et pharmaciens les plus distingués n'avaient pu réunir et combiner sans décomposition, savoir : le quinquina, qui est le médicament tonique par excellence, et le fer, qui est l'élément principal de notre sang.

Il y a à peine une année que ce produit a paru, et déjà dans tous les hôpitaux et à la Cour impériale de France, il a remplacé tous les anciens médicaments ferrugineux connus. Le sirop toni-régénérateur s'emploie avec le plus grand succès dans tous les cas où il est nécessaire de reconstituer le corps et de redonner au sang ses principes altérés ou perdus. Les pâles couleurs chez les jeunes filles anémiques et délicates dont le développement et la constitution sont lents à se former, disparaissent rapidement sous l'influence de cette excellente préparation. La suppression ou l'irrégularité de la menstruation, les maux d'estomac, pertes d'appétit, digestions lentes ou pénibles, le lymphatisme, l'appauvrissement du sang, les scrofules, les convalescences des fièvres graves ou pernicieuses sont promptement guéris par le sirop de quinquina ferrugineux. — Le prospectus contient les attestations de beaucoup de membres de l'Académie de médecine de Paris qui prouvent que ce médicament est le conservateur, par excellence, de la santé, le reconstituant de l'économie humaine, et qu'il est indispensable aux personnes qui habitent les pays chauds comme préservatif des épidémies.

Dépôt général : à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade ; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn ; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

Le Sirop Toni-Régénérateur se trouve également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Douane.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS SCIENCES

Il n'existe pas de médicament ferrugineux, aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, docteur ès sciences, aussi toutes les sommités médicales du monde entier, l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal, dans les annales de la science. Les pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, anémie, convalescences difficiles, âge critique, pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation chez les dames, les fièvres pernicieuses, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus. C'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépôt général : à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade ; — à New-York, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn ; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

Le Phosphate de Fer se trouve également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Douane.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et ordonnées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations ; tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les Pilules Dehaut d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et toutes les maladies qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût—Mais ce purgatif agréable offre surtout les avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que asthme, catharre, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, &c, &c, &c., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison.

(Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 2fr 50 c. et de 5 fr à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

A New-York, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères, pharmaciens. Des DÉPOTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, Louis CASTEL, pharmacien, coin Douane et Bourbon SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE.

PEPSINE BOUDAULT

ADMISE DANS LES HOPITAUX DE PARIS.

La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les Hôpitaux de Paris, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d' ELIXIR DIGESTIF de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature.

Dépôt général à Paris : Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Déloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

Ducongé, droguiste, rue de Chartres ; Shwab, pharmacien, rue de Chartres

INJECTION BROU

HYGIENIQUE INFAILLIBLE et PRESERVATRICE, la seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 35, et boulevard Magenta 112.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, même les plus rebelles, comme la Lèpre et l'Elephantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle. LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES CHRONIQUES, ETC.

A la NOUVELLE-ORLEANS chez MM. LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Bourbon et Douane ; SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, chez M. DUCONGÉ, droguiste rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

DRAGEES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dysenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours,—contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt : Pharmacie LABELONYE et Cie, 1re rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. LOUIS CASTEL pharmacien, coin Bourbon et Douane ; M. SCHWAB pharmacien, rue de Chartres ; chez M. DUCONGÉ droguiste rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE A PARIS

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches. Pour [illegible].

Le SIROP DE LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes et de cachets scellés par une bande portant la signature de l'inventeur.

Dépôt : Pharmacie LABELONYE & Cie, 99, rue Bourbon Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel pharmacien, coin Bourbon et Douane, M. Schwab pharmacien, rue de Chartres ; chez M. Ducongé, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE,

OU L'ART DE SE CONSERVER ET D'EMBELLIR,

Par A. RAYNAUD. Se trouve chez MM. V. HEBERT et M. DUCONGÉ, Nlle-Orléans.

AVIS AUX DAMES ÉLÉGANTES

ÉCONOMIE & SUPÉRIORITÉ

ESSENCE CONCENTRÉE COUDRAY POUR PARFUMER LE MOUCHOIR

Quelques gouttes de ces excellents Parfums, mêlés dans un litre d'eau, ou dix ou douze fois au mouchoir, suffisent pour obtenir un parfum agréable et durable que les bien plus chers des Extraits connus... E. COUDRAY, 13, rue d'Enghien, PARIS. [illegible]

DRAGEES AU LACTATE DE FER DE GELIS & CONTE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1840 et en juillet 1858, que les DRAGÉES de GELIS et CONTE sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt : Pharmacie Labelonye et Cie, 19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. LOUIS CASTEL pharmacien, coin Bourbon et Douane ; M. SCHWAB pharmacien, rue de Chartres ; chez M. DUCONGÉ, droguiste, rue de Chartres et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit aussi le cancer, la goutte, la gastrite, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 248, entre Ursulines et Barracks.

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AVIS.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y exposer des marchandises, des produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et faciliterai l'expédition des colis au lieu de destination. S'adresser à moi, par le bureau de Poste, boîte 612, Nouvelle-Orléans.

EDWARD GOTTHEIL.

Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 6 juillet

O. B. GRAHAM & CO,

139........RUE GRAVIER........139

Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils recevront par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, guinga fil, toile dito Playter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de fil, linons Lone, linons blancs, linons imprimés, drap en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprés Huckabuck, serviettes dito blanches, coutils, Ducks, Hollands Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, guingam et coton, ginghams, [illegible], Mazina, coton, [illegible]

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 155, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500 000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière ; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président

E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Kimer,	C. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bendix,
Theo Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Blasse,
C. Forstall,	L. F. Berje,
F. Frob,	O. H. Kartendick,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Rickert,
Aug. Koenig,	E. Claren.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :—en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	K
Aarnaud, Désiré	Kinder, Louis originaire d'Ottrot Bas-Rhin
Allouchéry, Marie Flore Mademoiselle	L
B	Lataxe, Claude, originaire de Madame Vosges
Bertin, Anna Mme	Landraud, Célestin
Bousseau Jean	Latourette, Alexis V
Barthélemy, Alexandre Louis	Laurent, Mme Vve
Barthe, Bernard originaire de Pouyastruc Hautes-Pyrénées	Liminet, Mme Vve
Bonjour, Mme née Marie Gueste	Longueteau, Honoré horloger aux Opelousas
Bragnot, les époux	Laborde, Joseph briquetier
C	Labrunie, Laurence
Conan, Joachim jardinier	Lamulle, Auguste
Claude, Etienne	Laroque, Louis
Chéneau, Marcelle	M
Carrière, Alphonse	Manière, Jean-Baptiste
Cartel, Léopold	Marc, Mme modiste
Cassaubon, Gabriel	Mesnier, Jules
D	Marchal, Joseph
De Maux, Mme Vve née Hortense Adrienne Gesbert	Michon, Mme née Fanny Gugonnet, ouvrière
Duplan, Pierre	P
Duval, Jules	Picard de Prebois
Dinnet, Marie Rosalie	Paret, Antoine
Dutour, Dominique	Pois, Sylvain
F	R
Frey, Pierre	Robin, le Juge
Féron, abbé	Roth, Alexandre
G	Rethore Leopardière
Guérin, Jacques	Rémonit, François
Guérin, Emile	S
Gilbert de Georges	Schmouts, Louis tailleur d'habits
Grandery, Scholastique Me	T
H	Thierry, Henri Auguste
Heckel Georges	V
Maroog, Delpain	Verron et sa femme, née Virginie Ameline
J	Valencony, Louis
Janvry, J P G	W
Imbert, Jean Charles	Weshogehn, Mathilde Me

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.

LES consignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux prix les plus favorables.

COUDRAIN FRERES,

8 juin—6m 57, rue Vieux-Carrés.

Nouvelle Agence d'Assurance.

L. C. NORVELL & CO.

L. C. NORVELL, Capital représentant RICHARD POWER à Memphis, à la Nlle-Orléans

Au coin des rues Gravier et Carondelet,

Comprenant les excellentes Compagnies suivantes :

Mercantile Mutual Insurance Co.

No 35, Wall street, New York.

ACTIF, 1er Mai 1866............$1,500 000.

Organisée en Avril 1811.

Cette Compagnie a payé à ses clients, jusqu'à ce moment, des pertes s'élevant à plus de

Dix-huit millions de piastres.

Depuis neuf ans, les dividendes au comptant payés aux actionnaires et provenant d'un tiers de bénéfice net, s'élèvent en moyenne à

Cent vingt-un et demi pour cent.

Au lieu d'émettre un scrip dividende basé sur le principe que toutes les risques ont également profitables, cette Compagnie fera, aux taux courants, lorsque les primes auront été payées, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assurés, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandises et le frêt, aux conditions les plus avantageuses.

Elle émet des polices d'après lesquelles les pertes sont payées en or et monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou en sterling au bureau de Rathbone Bros & Co., à Liverpool.

ELLWOOD WALTER Président.

CHAS NEWCOMB, vice-Président.

C. F. DESPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,

108 & 110 Broadway,

New-York, 21 janvier 1866.

Votre attention est respectueusement appelée sur l'état suivant des opérations de cette compagnie pour l'année dernière et sur sa position actuelle. Avec un actif de plus D'UN MILLION SEPT CENT MILLE PIASTRES, et ayant une expérience de douze ans dans la direction des affaires d'une Compagnie d'Assurance Générale, la compagnie offre une complète protection contre les risques de l'océan, de la navigation intérieure et de l'incendie.

Les Directeurs ont résolu, aujourd'hui, un dividende de

Six pour cent

sur les certificats non encore payés de profits, aux porteurs des dits certificats à leurs ayant cause, lundi, 5 mars prochain. Il ont en outre résolu de payer un dividende de

Cinq pour cent

sur le capital de la compagnie, lequel dividende sera payé sur demande, et un dividende de

Vingt-cinq pour cent

en scrip, sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année 1865. Il sera émis des certificats, pour le dit scrip, à partir du 4 avril prochain.

Officiers

James Lorimer Graham, président ; Robert M. C. Graham, vice-président ; James Lorimer Graham Jr., 2d, vice président

H. H. PORTER, secrétaire.

ELLIOTT ROFFINS, agent général.

WM B. WADSWORTH, secrétaire-assistant.

Washington Insurance Co.,

172 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE.

New-York, 2 Février 1866.

CAPITAL..........$400,000.

Actif, 1er Février 1866.

Bons des E.-U. et d'Etats (valeur du marché)	$226,753 00
Bons et hypothèques	129,245 80
Prêts sur demandes	191,866 72
Argent en caisse et entre les mains des agents	40,588 91
Primes non payées	39,780 01
Divers	47,989 93
	$715,025 07
Pertes non réglées	34,723 07
Capital et surplus	$680,300 00

UN DIVIDENDE DE (6) SIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande, en argent, aux actionnaires.

AUSSI, UN DIVIDENDE D'INTÉRET DE (6) SIX POUR CENT, sur le scrip émis, payable le 15 mars, en argent.

AUSSI, UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (20) VINGT POUR CENT, sur les primes gagnées de polices ayant droit aux profits durant l'année expirée le 31 janvier 1866. Le scrip sera délivré à partir du 15 mars prochain.

GEO. C. SATTERLEE, Président.

HENRY WESTON, Vice-Président.

WM. K. LOTHROP, Secrétaire.

WM. A. SCOTT, Assistant-Secrétaire.

Nous sommes maintenant prêts à émettre des polices ouvertes et spéciales contre les dangers de l'incendie, de la navigation des fleuves et de l'Océan, entre la Nouvelle-Orléans et de tout port ou lieu quelconque des Etats-Unis, et vice-versa, aussi, à la Nouvelle-Orléans et de toute autre partie de l'Amérique du Sud ou de l'Europe ; et ce, aux conditions les plus avantageuses. Nous paierons toutes les pertes à la Nouvelle-Orléans.

Grâce à notre longue et forte correspondance avec la Nouvelle-Orléans, et aux relations nombreuses que nous possédons, nous espérons, en consacrant tout notre temps et toute notre attention à nos affaires, mériter et partager le patronage libéral du public.

Nous prions très respectueusement toutes les personnes qui ont à assurer, à s'adresser à nous, certains qu'elles trouveront leur avantage à accorder leur appui à cette agence.

Nous sommes, avec respect, &c.,

4 juillet—3m L. C. NORVELL & CO.

EN VENTE

No. 196 rue du Camp, au premier :

LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce four aux, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres ; est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 196, RUE DU CAMP, au premier.

17 juin—6m

VENTES JUDICIAIRES

F. SURGET vs L. BUCHARD

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16090—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre le [illegible] 1866, à 11 heures et demie A. M. au Bureau Royal, entre les rues de la Douane et de Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, en vente publique et adjudication au plus offrant, [illegible]

Un cheval alezan.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans

27juillet—3 30 juillet—1 13 août

La veuve de St Romes vs la veuve F[illegible] Blanc et als 6 fa, vs P. E. Wiltz et J. V Catalogne.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 12471—En vertu d'un writ de fi. facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt huit août 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit

1o—Douze terrains situés au District Montreuil, faubourg Washington, Troisième District de cette ville, [illegible]

2o—Quatre terrains contigus situés au faubourg St Jean [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS

Shérif de la paroisse d'Orléans

27 juillet—sept 4 11 21 28

L. B. WAKEMAN vs la goëlette ACUSTICO

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 17446 [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans

DANIEL PARKER vs RICHARD B. LOCKE

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 2[illegible] [illegible]

HARRY T HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans

James Ready vs. William & James Jay

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans [illegible]

Une certaine étendue de terre [illegible]

HARRY T HAYS

Shérif de la paroisse d'Orléans

MARIE E. DAIGLE, épouse vs Henry Von Phul, époux

COUR DU CINQUIEME District Judiciaire Paroisse d'Iberville [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans

16 juillet—19 23 26 28

Presses à coton ! Presses à coton !

A LOUER A BAIL

jusqu'au 2me lundi de janvier 1868.

Bureau du Sherif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, le 23 de juillet 1866.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 31 juillet courant, à midi pour la location à bail jusqu'au deuxième lundi de janvier 1868, des Presses à coton et après décrites, ensemble avec toutes les machines, installations, dépendances et appartenances savoir :

Tout l'îlet qui se trouve compris entre les rues Tchoupitoulas, Richard, du Marché et des Religieuses dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connues sous le nom de Mississippi Cotton Press.

Une certaine portion de terre située dans le District susdit dans l'îlet borné par les rues du Marché, Tchoupitoulas, des Religieuses et St James.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connues sous le nom de "Brauche Cotton Press" (autrefois "Branch Warehouse").

Ces propriétés étant aujourd'hui sous saisie à l'instance Jean Baptiste Lecorey vs la succession de Felix J. Forstall—No 26 868—des dossiers de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Suffisante garantie pour le paiement exact du loyer sera requise.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans

21 juillet—2 f. p. s. 1

VENTES DE CONSTABLE.

LA VILLE DE BALTIMORE contre DANIEL COX

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX DE LA PAROISSE D'ORLEANS—No 8103—En vertu d'un pluries fieri facias que m'a adressé l'Hon. H. Braughan, Deuxième Juge de Paix, dans le susdit procès, je vendrai, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 13 août 1866, à midi, la propriété ci-près décrite, savoir :

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans la Quatrième District de cette ville, désigné par le No [illegible] sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, lequel plan porte la date du 11 avril 1854 et est déposé à l'étude d'Eusebe Bouny, notaire public. Le dit îlet est compris entre les rues Troisième, Quatrième, Roman et Prieur ; il est divisé en dix-huit terrains, Nos 1 à 18, et a les dimensions suivantes, au pied américain

Deux cent soixante-sept pieds sept pouces et cinq lignes de face aux rues Roman et Prieur—Ensemble, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances appartenant au dit îlet.

La dite propriété fut acquise par Daniel Cox, qui l'acheta de la succession de John McDonough, devant d'après un acte dressé par Eusebe Bouny, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel acte est daté du 10 mai 1859. Le dit îlet fut acheté, par ledit John McDonough, de MM. Peters, Peire Chase et Morgan, par acte passé pardevant F. Grima, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 10 février 1836.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis. JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du 2me juge de Paix.

13 juillet—13,27;13août.

Joseph Caron, transféree vs la goélette Sophia, le capitaine et les propriétaires.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX, No. 273.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, samedi, le onzième jour d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville—

La goélette SOPHIA, ses agrès, apparaux, meubles, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au poteau No 20, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, dans le Deuxième District de cette ville.

ARTHUR LANGE.

13 juillet—28 juil 11 août constable.

SEUL AGENT,

DANS LES ETATS DU SUD,

Pour la vente des Vins de

MM. Cruse et Fils Frères,

DE BORDEAUX.

B. E. CASTENDYK,

RUE DU CAMP, NO. 91.

27 mai—3 m

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix : $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 164, entre Dauphine et Bourgogne. Sect—MVD

AVIS JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE ELIZABETH O'NEIL, épouse décédée de MICHAEL CONDRAN, et de son fils JOHN THOMAS CONDRAN, conjointes.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,

27 juillet—7 30 4août Député Greffier.

SUCCESSION de PATRICK WOODS—No 21,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Patrick Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Patrick Woods, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,

22 juillet—27 30 Député Greffier

Succession de CELESTE POPULUS—No [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Mathilde Populus a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Céleste Populus, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,

22juillet—27 30 Député Greffier

Succession de GILBERT S. HAWKINS—No 21,270

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,

24 juillet—27 30 Député Greffier

Succession de LOUIS CARDOUFF—No 21,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,

19 juillet—24,27 Député Greffier

Succession de A. J. RUGELEY—No 21,249.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,

19 juillet—24,27 Député Greffier

AVIS.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1866.

UN arrangement ayant été conclu avec la Banque d'Amérique pour une partie du local de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des boîtes de bijoux ou des dépôts spéciaux dans les caveaux de cette dernière institution, sont priées de les en retirer immédiatement, sinon il faudra les transporter dans les caveaux de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats Unis, aux risques des propriétaires.

22 juin—1m JNO. F IRVINE, Caissier.

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le modèle commercial comprend en lui ce qu'un nom de famille ou les noms des expéditeurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde pas le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt actuel.

[illegible] 88 rue Commune

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE DE SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

LUNDI, 30 juillet 1866, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique à la presse "Anchor" rue Tchoupitoulas, près Julia—

1200 barils farine.

50 " " de mais

2500 livres de biscuits de bord

500 " de gru

1000 " haricots

3000 " de riz

2000 " de pommes sèches

1000 " de pêches sèches

J. HASKELL, Lieut Col breveté & C. S. N.

Bureau du dépôt de substances

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1866. 26juillet—3t

PAR FRANCIS FERNANDEZ

Beaux Meubles en Acajou, Tapis, Matelas, Ustensiles de Cuisine, &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur

VENDREDI prochain, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 44 rue Conti, entre le passage de la Bourse et la rue Chartres—

Le Mobilier de la susdite maison, comprenant en partie : lits en cuivre, toilettes, lavabos, chaises, berceuses, tables, chiffonnières, nattes, matelas, traversins, moustiquaires, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Conditions—Comptant, en greenbacks 25 juillet

Marchandises sèches ! Marchandises sèches !

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur

SAMEDI prochain 28 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis, No 114—

250 lots de marchandises sèches, linge fait, bas, chaussures, souliers, articles de mercerie, coutellerie, bijouterie, meubles, &c, &c. 27 juillet

PAR G. DE FERIET.

Succession de Théo. P. Sexé—No 25,[illegible]

PAR G DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

VENDREDI 27 juillet 1866, à midi, au bureau de l'encanteur [illegible]

Maison en briques à étage, No [illegible], rue Bourgogne, entre St Louis et Conti.

PAR G DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI [illegible]

Petite maison confortable et terrain, rue Mandeville, entre Grands Hommes et Casa Calvo.

PAR G DE FERIET, encanteur.

SAMEDI [illegible]

Boulangerie avec tous ses accessoires à louer pour cause de mauvaise santé du propriétaire.

PAR G DE FERIET, Encanteur

MARDI [illegible]

Succession de John P. Bunger.

Deux terrains de valeur formant le coin des rues Conti et Prieur et faisant également face à la rue Conti.

PAR G DE FERIET, encanteur

MARDI [illegible]

Succession de Michael James Brown.

Maison et terrain situés rue Dauphiné, entre la rue d'Espagne et l'Avenue Washington.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

MARDI [illegible]

PAR JOHN L. LARESCHE & CO

Jolie propriété dans le 3ème District,

Rue Congrès, entre les rues Moreau (maintenant Chartres) et Casacalvo (maintenant Royale), entre les deux chars de la ville, et ayant un magnifique verger et jardin

PAR JOHN L. LARESCHE & Co.

JOHN L. LARESCHE, encanteur,

[illegible]

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores [illegible]

Rue du Canal, No 30.

MONROE & REDDINGTON

JOHN T. MONROE THOS. REDDINGTON.

FACTEURS DE COTON

ET

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co : agents de la Fonderie Tredegar [Tredegar Iron Works] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemin de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

HOTEL DE GARÇONS—BAIE ST-LOUIS

Tenu par J. H. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St Louis une Garçonnière où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les accommodements désirables, à un prix modéré.

J. H. KREBS.

10mai—6m

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h à 11 1/2 h. Dîners de 4 h à 5 1/2 h

Chambres meublées de famille et de garçons, Salons, Billiards, etc.—Prix modérés.

On parle Français, Anglais et Espagnol

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

145........rue Commune........145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui n'ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les meubles en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général, sur les livres, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Vins en barriques et en caisses, Vin blanc, Sherry, Madère, Porto, Whisky, Brandy, Sucre en poudre et en morceaux, Sirop de la Havane, &c.

PAR BERNARD TURPIN encanteur

Bureau, No 96 rue Vieille Levée.

VENDREDI [illegible]

VENTE A L'ENCAN

Par BERNARD TURPIN, encanteur

et par ordre du Consul de France.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

[illegible]

PAR W. H. BUNNELL.

PAR W. H. BUNNELL, Encanteur

[illegible]

Succession de HENRY G. DOYLE.

Par W. H. BUNNELL, encanteur

[illegible]

PAR O. VALETON.

Poudre ! Poudre !! Poudre !!!

PAR O. VALETON, encanteur

[illegible]

LIMONS ! LIMONS ! LIMONS !

PAR O. VALETON

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Succession de Rosine Chaffé, femme de Jacob Muller. No 37,103.

J. B. CROZAT, Encanteur

[illegible]

SUCCESSION DE [illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur

[illegible]

PAR WM. SYER.

VENTE DE SYNDIC.

Propriété améliorée dans la ville de Mandeville.

PAR WILLIAM SYER, encanteur

[illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de Robert Clarke, No 166

Vente de Terrains situés à Jefferson City et de Terrains situés dans le Sixième District.

PAR PALFREY & CO,

H. W. PALFREY, Jr., encanteur,

MERCREDI [illegible]

Le TREIZE TERRAINS [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches, Articles de Ménage et Habillements.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZEILINGER, encanteur,

VENDREDI 27 juillet 1866 (aujourd'hui), à 10 heures A. M. [illegible]

A UNE HEURE —

[illegible]

A LA MEME HEURE —

[illegible]

PAR E. ROGER & CO.

VITRES, VITRES, VITRES.

Vente spéciale de Vitres françaises.

PAR E. ROGER & Co,

O. DÉJAN, encanteur.

[illegible]

Linge fait, chemises, chapeaux et sacs de voyage

PAR E. ROGER & CO.

[illegible]

PAR E. D. MORPHY.

Huile de charbon et biscuits de bord.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO,

Wm P. VINCENT, encanteur

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Actions du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, à l'encan.

PAR McCERREN & CO

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

BELLE LOCALITÉ A PROXIMITÉ DE LA RUE DU CANAL.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

[illegible]

Maison en bois située dans la rue Polymnie, et un bord de l'église St. Paul.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

TOURNE ET NEUBERGER.

Succession de Mme A. L. Rigaud

PAR TOURNÉ & NEUBERGER

Eugène Tourné, encanteur,

[illegible]

MALADIES SECRETES

M. GAUDOZ, Pharmacien de retour de France [illegible] à sa Pharmacie coin Canal et Bourbon [illegible] Maladies Chroniques, Secrètes [illegible]

Opiat et injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et écoulements.

E GAUDOZ

N. FIDEL,

133....RUE DE CHARTRES....133

ENTRE

LES RUES ST LOUIS et TOULOUSE.

Aux consommateurs de tabac

M. N. FIDEL a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il ouvrira le SAMEDI, 30 JUIN, [illegible] son grand MAGASIN DE TABAC [illegible]

Pipes écume de mer,

Pipes Gambier en terre,

Pipes en racine de bruyère,

Blagues

Porte-cigares,

Porte cigarettes,

Agates,

Pierres à feu,

Meches,

enfin tout ce qui concerne cette partie.

[illegible]

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DÉPURATIF.

Les personnes ayant un vice dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale,

guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quels qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.

Elixir anti-diarrhéique,

Remède efficace contre la diarrhée et la dysenterie.

Sirop pectoral

contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, oppressions. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par E. BATTIKE, pharmacien,

20 juin—6m encoignure Dauphine et St-Pierre.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles......Meubles Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, samedi, 28 juillet, à 11 heures, à la salle d'encan, au No 47 de la rue [illegible]

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés et non appareillés, beaux Chevaux de monture, bons Mulets de tir, Buggies, Charrettes, &c, à l'Encan.

Par MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY

IL sera vendu samedi, 28 juillet, à 11 heures [illegible]

Elegants Chevaux appareillés [illegible]

do do de monture

Bons mulets de tir.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts, harnais, charrettes, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR A. FEIBER & CO.

Marchandises sèches utiles et de fantaisie, Habillements, Articles de ménage, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c, à l'encan.

PAR A. FEIBER & Co.

H. MARKS, encanteur

IL sera vendu aujourd'hui, vendredi 27 juillet, à dix heures du matin, à leur salle, No [illegible]

750 pièces indiennes américaines [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Meubles, Divers, &c, &c.

PAR S GUINAULT Encanteur

VENDREDI 27 juillet [illegible]

Succession de Joseph Peyroux

PAR S GUINAULT, encanteur,

[illegible]

Succession de veuve Rufino Fernandez, Felix Fernandez vs. Antoine Molinari & alias, pour un partage No 27,118.

PAR S GUINAULT, Encanteur

SAMEDI [illegible]

Succession de Adam N[illegible]

PAR S GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Jolie résidence faisant face à la Place Washington

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Propriété sur la promenade Carondelet, en face du Vieux Bassin.

Succession de Veuve Honoré Alcidon.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

SAMEDI [illegible]

Succession de feue Veuve Celestin Jourdan. Vente pour opérer un partage.

Propriété rue Morales, près de l'Eglise Annunciation.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI [illegible]

— Vente pour opérer un partage —

L. J. Bourgeois vs Louisa Bourgeois, épouse de Thomas Taquino & al.—No 27,033

PAR S GUINAULT, encanteur,

Bureau—Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI [illegible]

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

—Arrangement du dimanche.

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu de char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront du Pont ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à 8 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. SANDELLY,

Surintendant

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

75........RUE DAUPHINE........75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principales libraires.